

Avis n° 2023/11
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie

École

Nom :	Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
Sigle :	ESTP Paris
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Cachan, Troyes, Dijon, Orléans

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
Spécialité(s) :	Bâtiment et Travaux publics
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Site(s) de la formation :	Cachan

Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteure principale), Géraldine CASAUX-GINESTET (experte de la CTI, co-rapporteure), Inès JACQUES (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Renouvellement de l'attribution du grade de licence au(x) diplôme(s) de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant(s) de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Bâtiment et Travaux publics sur le site de Cachan	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027

Cet avis s'accompagne des **recommandations suivantes** :

- Compléter la documentation des indicateurs qualité manquants afin de disposer d'un outil de pilotage de la démarche d'amélioration continue efficient ;
- Modifier les conditions d'organisation et de validation de la mobilité internationale sortante afin de la rendre conforme aux critères du référentiel bachelor ;
- Reprendre l'écriture du syllabus afin d'en assurer l'exhaustivité et l'homogénéité ;
- Intégrer dans la formation des modules liés à l'innovation, l'entrepreneuriat, l'éthique, la déontologie, sans augmenter le volume horaire global de la formation ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration

en blocs de compétences ;

- Instaurer une évaluation du niveau en FLE par un test externe pour tous les candidats étrangers à la diplomation ;
- Etudier attentivement les résultats de l'insertion professionnelle des diplômés et engager des démarches visant à augmenter leur insertion professionnelle immédiate.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON